

**Jean-François LOVISOLO**

Député de Vaucluse

☎ 06 61 91 74.10 / 06.65.69.42.37

✉ jean-francois.lovisolo@assemblee-nationale.fr

## **C o m m u n i q u é   d e   P r e s s e**

L'Assemblée nationale a récemment approuvé la proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie. Ce texte sera examiné au Sénat le 12 juin prochain.

A l'occasion de ce passage à l'assemblée, j'ai tenu à porter et à soutenir certaines mesures d'une grande importance pour notre sécurité civile.

Tout d'abord, l'entretien des pistes DFCI. Un sujet de préoccupation que nous avons régulièrement évoqué au sein de l'association des maires de Vaucluse pour faire remonter les difficultés des petites communes à faire face au financement des indispensables travaux d'entretien de ces pistes. Dans le cadre des débats parlementaires, j'ai interpellé le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc FESNEAU, afin d'instaurer une dérogation au plafond de financement des 80% pour les petites communes. Cette demande en faveur de nos communes et de notre sécurité civile a été entendue par le Gouvernement.

Le Ministre m'a confirmé que cela serait mis en œuvre d'ici la fin mois de juin. Les travaux d'entretien des pistes DFCI pourront désormais être financés jusqu'à 100% par des subventions publiques, libérant nos petites communes de leur participation financière.

C'est une excellente nouvelle, pour nos petites communes et pour la lutte contre les incendies.

Lors de l'examen en séance, j'ai ensuite eu l'occasion de défendre un amendement proposant la création d'une autorisation légale d'absence pour les sapeurs-pompiers volontaires afin de faciliter leur mobilisation. Le principe de cette autorisation a été accepté par le Gouvernement et devrait être approuvé dans le cadre de la navette parlementaire, moyennant quelques précisions quant aux modalités de sa mise en œuvre.

Cette proposition de loi contient enfin des dispositifs qui auront un impact positif pour une meilleure gestion sylvicole, comme l'instauration d'un droit de préemption des parcelles de forêt sans document de gestion durable, le renforcement de l'application des obligations légales de débroussaillage, la régulation des zones forêts-zones urbaines.

**Jean-François LOVISOLO**

**Député de Vaucluse**

*PJ : Compte-rendu de l'Assemblée nationale retranscrivant nos débats concernant les deux derniers points mentionnés.*

Compte-rendu des débats sur la proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie

- **Sur le financement des pistes DFCI**

**Mme la présidente Naïma MOUTCHOU - Députée du Val d'Oise**

« La parole est à M. Jean-François Lovisolo, pour soutenir l'amendement n° 564 rectifié. »

**M. Jean-François Lovisolo - Député de Vaucluse**

« Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour revenir sur l'entretien des pistes DFCI. Elles sont souvent la propriété des petites communes de moins de 2 000 habitants, lesquelles n'ont plus les moyens de contribuer au financement de l'entretien de pistes DFCI qui, dès lors, année après année, se dégradent.

Une dérogation, mais de niveau réglementaire, permet au Gouvernement d'accorder un taux de financement de 80 % et de le porter à 100 %. Elle vaut pour les activités de pâturage et l'entretien des cabanes. Cette dérogation - soit une subvention publique de 100 % - pourrait-elle être accordée aux petites communes auxquelles incombe l'entretien de kilomètres de pistes DFCI ? »

(...)

**Mme la présidente Naïma MOUTCHOU - Députée du Val d'Oise**

« Quel est l'avis du Gouvernement ? »

**M. Marc Fesneau - Ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire**

« (...) Je vais répondre ensuite à M. Lovisolo qui m'a interrogé sur le financement des pistes DFCI des petites communes.

Depuis le 1er janvier 2023, conformément au droit européen, les régions sont responsables du soutien aux investissements pour les pistes DFCI. Lequel droit européen permet en effet un soutien jusqu'à 100 % pour les mesures d'intérêt général en forêt - les investissements en matière de défense contre les incendies en font naturellement partie.

Dès lors que les régimes d'aide d'État le permettent, le ministère de l'agriculture va notifier, au plus tard au mois de juin, un régime d'aide afin que, dans le cadre de la libre administration des collectivités locales, les régions qui le souhaitent se saisissent d'un financement.

Certes cette question ne relève pas du domaine de la loi, et vous l'aviez bien compris, mais vous me donnez ainsi l'occasion de vous répondre positivement. »

**M. Jean-François Lovisolo - Député de Vaucluse**

« Je vous remercie ! »

- **Sur l'autorisation d'absence pour les sapeurs-pompiers volontaires**

**Mme la présidente Naïma MOUTCHOU - Députée du Val d'Oise**

« La parole est à M. Jean-François Lovisolo, pour soutenir l'amendement n° 536. »

**M. Jean-François Lovisolo - Député de Vaucluse**

« Mon amendement va dans le même sens que celui de mon collègue Dubois. Il s'agit de reconnaître que le secours aux personnes repose sur le volontariat au niveau national, puisque deux tiers des sapeurs-pompiers sont des volontaires, contre un tiers de professionnels.

Nous constatons tous la crise nationale des vocations – il est de plus en plus difficile de recruter ces volontaires.

Nous souhaitons donc, dans les situations de crise, autoriser les absences au sein des entreprises, en distinguant celles de plus de 250 salariés et les autres. Il faut faire vivre nos services de secours, notamment en secteurs rural et périurbain, là où la crise des vocations est la plus aiguë. »

**Mme la présidente Naïma MOUTCHOU - Députée du Val d'Oise**

« Quel est l'avis de la commission ? »

**M. Éric Pauget - Député des Alpes-Maritimes & Rapporteur pour avis**

« Ces amendements sont intéressants. La commission a émis un avis défavorable mais, à titre personnel, je m'en remettrai à la sagesse de l'Assemblée car c'est un moyen de reconnaissance pour les sapeurs-pompiers volontaires, notamment dans les petites entreprises. »

**Mme la présidente Naïma MOUTCHOU - Députée du Val d'Oise**

« Quel est l'avis du Gouvernement ? »

**M. Marc Fesneau - Ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire**

« Le Gouvernement comprend la volonté de faciliter les activités et l'engagement des sapeurs-pompiers. Je m'en remets également à la sagesse de l'Assemblée pour les deux amendements, mais rappelle qu'il faut veiller à ne pas trop rigidifier le dispositif, afin que ces amendements ne soient pas contre-productifs par rapport à son objectif. Il faudra donc sans doute retravailler celui qui sera adopté, dans le cadre de la navette parlementaire. »